

Communiqué phytosanitaire

n° 34 du 18 septembre 2024

SOMMAIRE

Arboriculture

- Mineuse cerclée

Viticulture

- Météo
- Pourriture acide et grise
- *Drosophila suzukii*
- Contrôle maturité

ARBORICULTURE

MINEUSE CERCLÉE

Les mines de la troisième génération de la mineuse cerclée (*Leucoptera malifoliella*) sont désormais bien visibles. Dans les parcelles où une forte présence de ce ravageur est observée (plusieurs mines par feuilles), un contrôle doit être effectué avant le changement de couleur des feuilles afin de pouvoir décider si une surveillance approfondie devra être mise en place en 2025 (il est trop tard pour intervenir cette année). La prudence est de mise si on compte en moyenne plus de 3 mines/feuille (contrôle à effectuer sur minimum 100 feuilles). En cas de forte pression, merci de nous informer par mail à sca-oca@admin.vs.ch ou par téléphone au 027 606 76 20.

Attention : une confusion est possible avec la mineuse plaquée. Les mines peuvent toutefois être facilement distinguées selon leur forme et leur couleur :

<i>Mineuse cerclée</i>	<i>Mineuse plaquée</i>
	
Couleur : brune Forme : circulaire Autre : motif en spirale sombre (granules excrémentiels) visible aussi sur la face inférieure de la feuille	Couleur : plus claire/transparente Forme : allongée Autre : zone plus foncée dans la partie centrale de la mine uniquement visible sur la face supérieure de la feuille

Contrairement à la mineuse cerclée, les populations de mineuse plaquée peuvent être réduites en broyant les feuilles en hiver (hibernation dans les feuilles).

VITICULTURE

MÉTÉO

Depuis mercredi passé entre 2 et 22 mm de pluie sont tombés. Les régions de Martigny et le Bas-Valais ont été plus arrosés que le reste du canton. Une masse d'air polaire a sensiblement refroidi les températures moyennes journalières en fin de semaine passée et durant le week-end. Une hausse des températures est ressentie depuis ce début de semaine, qui est due à l'arrivée d'un anticyclone apportant un air plus sec et stable pour les jours à venir. Le temps de la semaine prochaine s'annonce plus instable avec des précipitations occasionnelles.

POURRITURE ACIDE ET GRISE

Pourriture acide

Les parcelles sujettes à la pourriture acide (piqûre acétique) doivent être régulièrement contrôlées et les foyers éliminés. Protéger efficacement le raisin contre les oiseaux et les guêpes, principaux agents responsables de la piquûre acétique.

Pourriture grise

Les précipitations régulières des derniers jours ainsi que les conditions de rosée matinale peuvent induire le développement de foyers de pourriture grise. Les actuelles températures fraîches freinent toutefois l'activité du champignon.

→ En présence de piquûre acétique ou de foyers de pourriture grise qui s'étendent, envisager la possibilité de vendanger plus tôt si la maturité du raisin le permet (voir ci-dessous les résultats de maturation). Dans ce cas, veiller à ne pas laisser au sol les raisins abîmés (mesure prophylactique contre *Drosophila suzukii* pour les parcelles voisines).

→ Un tri systématique à la parcelle de ces deux formes de pourritures est très fortement conseillé. Une vendange altérée par des foyers de pourriture acide peut augmenter le risque de déviance microbiologique induisant une augmentation de la production d'acidité volatile. La présence de pourriture grise en cuve peut développer l'apparition de goûts moisissés et terreux. Des oxydations précoces et des difficultés lors de la clarification des moûts peuvent également apparaître. Différentes stratégies de vinification de vendanges altérées peuvent être consultés dans le [Communiqué phytosanitaire n°33](#).



Foyer de pourriture acide



Foyer de pourriture grise

DROSOPHILA SUZUKII

La pression de ce ravageur est actuellement faible à moyenne. Sur les 15 échantillons prélevés cette semaine, 6 d'entre eux présentaient des pontes de *Drosophila suzukii*. La majorité des pontes observées étaient sèches, il n'y avait pas de jus qui coulaient sur les baies.

Le Gamay est l'un des cépages le plus sensible. A l'approche des vendanges il l'est davantage. Il est conseillé de suivre attentivement l'évolution des parcelles situées dans des zones à risque (lisière de forêt, proximité des cours d'eau, lieu peu ventilé). En cas d'attaque, anticipez les vendanges dans la mesure du possible. L'Humagne rouge est également sensible. Sur les parcelles à risque où des dégâts ont déjà été observés, l'installation de filets à maille fine ou l'application de kaolin (en présence de 2 à 4 % de baies avec ponte), permet une bonne protection.



Résultat du contrôle des échantillons issus de parcelles à risque

Le détail des résultats est visible sur : [Insect Monitoring D. suzukii ponte](#) (mis à jour tous les mercredis).

Prélèvement le 16 septembre (15 échantillons) :

Aucune ponte	2 Pinot noir ; 1 Diolinoir ; 2 Gamaret ; 1 Humagne rouge ; 1 Syrah ; 2 Cornalin
2 à 4 % de baies avec ponte	2 Garanoir ; 1 Gamay ; 1 Humagne rouge
> 4 % de baies avec ponte	2 Gamay

CONTRÔLE MATURITÉ

Les résultats hebdomadaires sont disponibles tous les mardis en fin d'après-midi et accessibles électroniquement via notre site internet <https://www.vs.ch/web/sca/controle-de-maturite-des-raisins> ou via notre application AgriVS.

Comme attendu, les conditions météorologiques de la semaine écoulée ont ralenti la maturation des raisins (max +4.5 °Oe sur Cornalin). Le Pinot noir est, dans l'ensemble, le plus avancé pour ce qui est de la teneur en sucre. Restez toutefois vigilant par rapport aux acidités totales qui peuvent encore être assez élevées selon les situations.

L'évolution lente de la maturité des autres cépages évite toute précipitation. Suivez toutefois l'état sanitaire des parcelles de prêt, qui pourrait décider de la date de récolte.

L'azote assimilable de l'ensemble des cépages a été mesuré et les résultats détaillés peuvent être consultés sur notre site internet ou l'application AgriVS. Attention à l'interprétation des moyennes par cépages, les valeurs varient fortement d'une parcelle à l'autre.

Date	Chasselas			Gamay			Pinot noir			Rhin		
	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g
27.08.24	63.0	7.8	2.86	65.5	12.2	1.87	73.0	11.3	1.39	67.2	11.4	2.08
03.09.24	69.1	6.3	2.81	75.1	10.5	1.89	82.9	9.8	1.41	80.4	8.4	2.03
10.09.24	71.2	5.6	2.9	78.5	9.0	2.0	86.4	8.0	1.5	82.0	7.5	2.1
17.09.24	73.5	5.4	2.9	79.9	8.5	2.0	89.9	7.9	1.8	84.8	6.9	2.1

Date	Arvine			Cornalin			Humagne rouge			Syrah		
	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g	Oe	g/l	g
03.09.24	68.6	11.9	1.12	73.3	11.1	1.52	70.9	8.1	1.73	71.8	10.7	1.69
10.09.24	76.0	8.8	1.2	78.7	8.7	1.6	76.5	6.3	1.9	75.0	8.6	1.8
17.09.24	80.3	9.0	1.2	83.2	7.9	1.6	78.7	5.9	1.9	79.7	7.8	1.8

Service cantonal de l'agriculture

